

Bretagne

C'est la "Guerre du Bar" !

On a connu la "Guerre des Demoiselles" dans l'Ariège, celle des Chouans en Vendée... Nous en sommes aujourd'hui à celle du bar et, plus généralement, à celle des pêcheurs professionnels en mer contre les plaisanciers qui s'articule symboliquement autour de ce poisson en Bretagne. Un nouvel épisode de ce conflit larvé s'est produit voici quelques jours dans le Morbihan.

Les relations entre professionnels de la pêche bretonne et plaisanciers sont de plus en plus tendues. Les premiers accusent les seconds de leur sortir le pain de la bouche et de prendre autant de poissons qu'eux. Les seconds ripostent en affirmant que les premiers pêchent n'importe comment, n'importe quand et les accusent de ne pas se soucier le moins du monde de l'avenir des stocks, en négligeant notamment le respect d'un pourtant nécessaire repos biologique.

Dialogue de sourds par conséquent entre catégories de pêcheurs aux intérêts apparemment contradictoires avec, ces derniers jours, une nette exacerbation des tensions.

On attendait ainsi la présence de plaisanciers devant le "Super U" d'Auray (56), où ils comptaient exprimer leur vision des choses, notamment en matière de gestion des stocks halieutiques marins, de périodes de repos biologique.

Mais ils ont dû rebrousser chemin. Les forces de l'ordre leur ont en effet barré l'accès au parking. On pourrait s'en étonner et mettre cette attitude des représentants de l'ordre sur le compte d'une intolérance favorisant implicitement les "pros".

Mais il s'agissait surtout d'éviter un affrontement car quatre-vingts professionnels environ, armateurs, patrons et marins très remontés, qui avaient manifesté la veille à Lorient, s'étaient également rendus sur place pour, disaient-ils, une "rencontre"... Mais leurs propos violents faisaient craindre le pire !

Dans le climat de tension qui prévaut actuellement et auquel le prix des carburants sert de catalyseur, les choses pouvaient donc facilement dégénérer.

Pas de confrontation par conséquent, car on s'est officiellement employé à l'éviter - et c'est sans doute heureux - car on ne voit pas, dans le contexte du moment, comment il serait possible de trouver un consensus, comment un dialogue dépassionné pourrait s'instaurer entre les uns (les pêcheurs pros) et les autres (les amateurs).

Entre ceux pour lesquels la pêche est vitale et ceux qui la pratiquent pour leur loisir, les intérêts, les conceptions sont radicalement différents voire opposés.

Thèses en présence

Pour les "pros", les pêcheurs amateurs sont des empêcheurs de pêcher en rond. Les premiers mettent en avant le poids économique de la pêche qu'ils pratiquent. Mais, ce faisant, il font fi, bien à la légère, de celui de la pêche de loisir, qui fait acheter des bateaux - il ne faut pas s'étonner que la France reste le pays leader en matière de construction de bateaux de plaisance, secteur qui occupe plusieurs milliers de salariés - qui favorise l'économie de l'ensemble du littoral et donc l'économie de la pêche professionnelle malgré tout.

Les "pros" accusent aussi les amateurs de les empêcher de gagner correctement leur vie, du fait de l'essor spectaculaire qu'a connu la plaisance ces dernières années et, en quelque sorte, de leur "piquer leurs poissons".

En fait, et cela semble inéluctable selon nous, une nouvelle forme d'économie maritime commence à interférer avec celle, ancestrale, de la pêche professionnelle.

Peut-être faudra-t-il se pencher de près sur ces deux économies parallèles que les professionnels disent concurrentes, afin de déterminer quelle est la plus pourvoyeuse de richesse. À l'autre, alors, de s'adapter !

Connaissant bien la plaisance et la pêche de loisir en mer, que votre serviteur pratique autant qu'il le peut, il semble évident que cinq cents pêcheurs de loisir en bateau capturent moins qu'un seul pêcheur professionnel. Une conviction acquise en approchant de près les bateaux professionnels qui



Bar saisi en pleine eau

exercer dans le Golfe de Gascogne.

Mais le contexte déjà évoqué incite les marins-pêcheurs à chercher des boucs émissaires sur lesquels rejeter la responsabilité de leurs problèmes. "Eux, c'est du loisir, ils ont déjà touché leur salaire. Nous, c'est avec ça que l'on nourrit nos enfants", rapportait récemment le Télégramme de Brest qui faisait s'exprimer un professionnel.

Il semble donc utile, sans remettre l'activité de quiconque en question, de se pencher enfin sur un comparatif de l'apport économique de la pêche "pro" et de celui de la plaisance. Nous ne disposons pas de chiffres, mais nous pensons qu'ils doivent être disponibles. Combien d'emplois d'un côté, combien d'un autre ? Quelle valeur ajoutée à un poisson pris par un plaisancier, par rapport au même poisson pris par un "pro" ?

On sait par exemple que, pour un saumon, le prix au kilo d'un poisson pris par un pêcheur à la ligne est de dix à cinquante fois supérieur à celui de la viande d'un poisson capturé par la pêche professionnelle. Faudra-t-il établir aussi des comparaisons pour la pêche en mer ?

Outre la construction navale française, la plaisance fait vivre tous les marchands de bateaux, les shupchandlers, les magasins d'articles de pêche, les ports qui se sont partout multipliés et qui sont désormais saturés. Elle a fait aussi exploser la construction immobilière sur l'ensemble du littoral français.

A-t-on jamais calculé le poids de la plaisance par



Une magnifique spécimen de Bar (*Dicentrarchus labrax*) capturé par notre ami Ghislain Bataille.

rapport à celui de la petite pêche côtière qui, seule, peut entrer en concurrence avec celle des pêcheurs plaisanciers amateurs ?

Selon nous la comparaison doit jouer très nettement en faveur des amateurs. Mais il est évident que chacun doit exister et doit vivre en pêchant pour un salaire ou pour le plaisir...

Nous serions très curieux des résultats que permettrait de dégager une étude approfondie sur un tel sujet, peut-être à initier par la F.F.P.M. (Fédération Française des Pêcheurs en Mer) et/ou la F.N.P.P.S.F. (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France), ou bien la synergie des deux, c'est à dire la C.N.P.P.M. (Confédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en Mer).

Mais il est évident que chacun doit pouvoir trouver sa place, cohabiter, pêcher, même si les pêcheurs professionnels proclament, amers : "La pêche professionnelle, ce sont 5.500 tonnes par an; les plaisanciers, 5.000 tonnes et ce sont des chiffres Ifremer !"

Dans ce contexte de tension extrême, où chacun cherche à trouver un bouc émissaire, les "pros" revendiquent l'instauration d'un permis de pêche en mer pour les amateurs (N.D.L.R. : on se demande s'ils n'ont pas été entendus et si nos gouvernants ne vont pas leur donner cet os à ronger!) et proclament, par la voix de certains de leurs responsables : "Il en existe pour la chasse, pour la pêche en rivière... Pourquoi pas pour eux ?".

Selon nous, s'il faut ainsi se fonder sur des similitudes avec ce qui est en vigueur sur le continent, il faudra aussi et enfin créer de nombreuses zones sanctuaires en mer, interdites aux uns comme aux autres à certaines périodes de l'année, voire en permanence, fixer des périodes de protection drastique en fonction du cycle biologique, périodes et zones géographiques devant aussi se recouvrir dans certains cas... Une vraie gestion responsable sera à ce prix.

La riposte des pêcheurs de loisir

L'action des pêcheurs sportifs, qui voulaient dénoncer à Auray la commercialisation de bars sauvages pêchés industriellement à une époque où l'on devrait leur assurer un maximum de quiétude pour leur permettre de se reproduire, a donc fait long feu puisque les autorités ont tout fait pour éviter une confrontation avec les professionnels, très remontés comme vous avez pu en prendre connaissance.

Le but était de dénoncer la vente, au rayon pois-

sonnerie du magasin, de bars sauvages pêchés de façon industrielle sur leurs frayères, au moment où cette espèce est la plus vulnérable... Ce qui va à l'encontre de toute gestion ! Suite à l'opération d'intimidation des "pros", les plaisanciers mis en cause ont tenu cependant à s'expliquer et leurs arguments ont été rapportés aussi par le Télégramme de Brest.

Nous reproduisons une partie de l'article qui leur a été consacré : "Numa Marengo, porte-parole des pêcheurs sportifs, indique que "sur le terrain, les pêcheurs à la ligne constatent une dégradation alarmante des stocks de bars". Il a ajouté que "chacun s'accorde à dire que le chalutage sur les lieux de ponte durant la reproduction de cette espèce y est pour beaucoup. (...) Comment ne pas en conclure qu'il s'est produit un déséquilibre et que la ressource est surexploitée ?". Il a touché là au point le plus sensible... qui a contribué à faire "disjoncter" les professionnels, qui ont tout fait pour éviter que les pêcheurs sportifs puissent s'exprimer.

Le porte-parole des pêcheurs de loisir a donc eu beau jeu pour critiquer cette attitude : "Pourquoi certains professionnels ont-ils si peur de ce que les pêcheurs sportifs ont à dire ? (...) Nos revendications sont pourtant claires : lutte contre la revente illégale de poissons par les pêcheurs plaisanciers (N.D.L.R. : comme quoi les "vrais sportifs" ont entrepris de balayer d'abord devant leur porte), renforcement des contrôles ciblant les pêcheurs

récréatifs, protection des zones de reproduction et réglementation de la pêche (amateur et professionnelle) pendant les périodes sensibles. Pourquoi donc une partie de cette profession s'insurge-t-elle contre ces objectifs communs, logiques ? C'est ce que les pêcheurs sportifs veulent comprendre aujourd'hui...

Et pas seulement les pêcheurs sportifs, puisque les ligneurs et les palangriers protestent régulièrement contre le chalutage des bars sur leurs lieux de ponte, une pratique insensée qui, à terme, condamnera aussi bien les professionnels que les plaisanciers", a-t-il conclu.

Pour notre part, nous relèverons une fois encore que ce n'est pas la pêche de loisir qui a appauvri la biomasse des mers et océans, constat désormais établi par tous. Il ne faudrait pas que les responsables de la situation présente trouvent des boucs émissaires pour tenter de s'affranchir des responsabilités qui leur incombent. Il est évident que, durant bien trop longtemps, on a fait n'importe quoi en mer, en prélevant surtout des poissons au moment de leur période de reproduction et sur les zones où ils se rassemblent pour frayer, en conservant des juvéniles. Cela doit finir...

Moyennant le respect de ce "repos biologique" (qui n'en est pas un, bien au contraire, pour les poissons) il est évident que chacun finira par trouver qui son compte, qui son plaisir...

R.Lacaze

Une motion des deux Fédérations "marines"

La pêche sportive et récréative est en grand danger

Suite aux orientations retenues lors du Grenelle de l'Environnement, où différents chantiers opérationnels ont été lancés depuis décembre dernier, figure dans ces chantiers un Comité appelé COMOPS. (N.D.L.R. : c'est lui qui incite les pêcheurs sportifs en mer à se manifester). Celui-ci est spécialement dédié à la "gestion intégrée mer-littoral" et est piloté par Jérôme Bignon, député de la Somme et Président de la Commission Permanente du Conseil National du Littoral. Ce COMOPS s'intéresse, entre autres choses, à la pêche sportive et récréative, avec pour but de mettre en place une réglementation encadrant cette activité.

Il faut observer qu'aucune fédération ou association représentative des pêcheurs sportifs et récréatifs n'a été convoquée aux débats. Par contre les pêcheurs professionnels y sont.

Pour le moment, les discussions porteraient principalement sur trois axes :

- mise en place d'un permis mer
- instauration de périodes de fermeture
- Etablissement d'un PMA (Prélèvement Maximum Autorisé).

Des discussions se déroulent également concernant la pêche à pied, qui fera elle aussi l'objet d'une réglementation. Jean Kiffer et Louis Morvan, co-présidents de la C.N.P.P.M. (N.D.L.R. : Confédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en Mer), ont été amenés à préciser leurs points de vue au cours d'une réunion qui s'est tenue le mardi 19 février dernier dans les locaux du C.S.N.P., à savoir et en prélude à toute mise en place de textes législatifs il revendiquent que :

toute décision concernant les pêcheurs sportifs et récréatifs devra aussi s'appliquer aux pêcheurs professionnels.

La C.N.P.P.M. :



Louis Morvan



Jean Kiffer

- est d'accord sur le repos biologique qu'elle demande déjà depuis plusieurs années ;
- s'oppose à la mise en place d'un permis de pêche mer et à l'établissement d'un P.M.A..

Demande :

- une intensification des contrôles pour lutter contre le braconnage ;
- que la liste des tailles minimales de prise des poissons, actuellement au point mort à la D.P.M.A., soit réactualisée au plus vite.

Jean Kiffer
Louis Morvan

(N.D.L.R. : vous noterez que les deux fédérations de pêcheurs sportifs et de loisir en mer (F.F.P.M. et F.N.P.P.S.F.) ont créé une confédération (C.N.P.P.M.), afin de mieux se faire entendre, en vertu de l'adage "L'Union fait la Force". Mais à quand une grande synergie de tous les pêcheurs de loisir de France, avec aussi les pêcheurs en eau douce ?)